

## DECLARATION OBLIGATOIRE DES MESOTHELIOMES : POURQUOI ? COMMENT ?

### Les mésothéliomes sont la 31<sup>e</sup> maladie à déclaration obligatoire (DO) en France (décret 2012-47)

Cette mesure est mise en place à la demande des Pouvoirs publics pour renforcer la lutte contre les cancers liés à l'amiante. Elle concerne tous les médecins (pathologistes et cliniciens) qui posent un diagnostic de mésothéliome. Elle vise à renforcer la surveillance nationale de tous les mésothéliomes. Elle doit aussi permettre d'améliorer la connaissance des expositions notamment environnementales dans 3 populations de mésothéliomes ciblées par les experts : 1) hors plèvre (péritoine++) 2) plèvre chez les femmes 3) plèvre chez les hommes de moins de 50 ans.

L'intérêt de ce système pour la santé publique dépendra de sa performance et donc de la participation de tous les pathologistes, seuls médecins à poser formellement le diagnostic, et de la déclaration de tous leurs cas.

### Quelle déclaration par les médecins pathologistes ?

Tous les nouveaux cas de mésothéliomes diagnostiqués en France depuis janvier 2012, quel que soit leur site anatomique doivent faire l'objet d'une notification au médecin de l'Agence régionale de santé (ARS).

### Comment déclarer ses nouveaux cas de mésothéliomes ?

1 - Se procurer la fiche de notification 'pathologiste' sur le site de l'InVS ou auprès du Réseau régional de cancérologie.

**Attention à bien sélectionner votre région d'exercice dans le menu déroulant (cliquer sur « sélectionner votre région d'exercice » dans le volet haut-droit de la fiche) avant d'imprimer la fiche.**

2 - Remplir la fiche, la dater et la signer.

3 - L'envoyer rapidement au médecin en charge des Maladies à DO à l'ARS de votre région d'exercice :

- ✓ de préférence, par fax au n° régional précisé dans le menu déroulant
- ✓ mais aussi, par mail (adresse précisée sur le site de l'InVS)
- ✓ ou par courrier confidentiel au médecin de l'ARS-CVAGS en charge des MDO

Cette fiche sera ensuite traitée, anonymisée (code DO) par l'ARS et transmise à l'InVS pour la surveillance nationale.

### Déclarer ses cas même si l'information est incomplète

**Les informations essentielles** sont le nom, le prénom, le sexe et la date de naissance du patient (pour générer le code d'anonymat DO), les coordonnées du pathologiste et du médecin clinicien prescripteur, et les données anatomo-pathologiques du mésothéliome (date du prélèvement, numéro d'examen, type histologique et site : à cocher). Si possible, renseigner également la commune de domicile du patient ou préciser le code postal de cette commune.

### La DO des mésothéliomes et les autres systèmes

- ✓ La DO est un système de signalement et non d'expertise.
- ✓ La DO est complémentaire du PNSM (mésothéliomes pleuraux dans 23 départements).
- ✓ La DO ne se substitue pas au système de déclaration des maladies professionnelles.

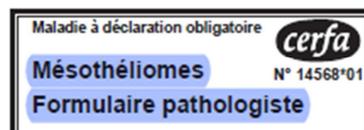
### Pour en savoir plus, consulter le site de l'InVS

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Declaration-obligatoire-des-mesotheliomes>



République française

<b>Médecin pathologiste déclarant</b> Nom : _____ Adresse de la structure : _____ Téléphone : _____ Télécopie : _____	<b>Médecin clinicien prescripteur (à renseigner par le pathologiste)</b> Nom : _____ Spécialité : _____ Institution : _____ Téléphone : _____
---	---



Important : à remplir et à faxer rapidement au médecin de l'ARS au numéro suivant :

Sélectionner votre région d'exercice

Coordonnées du patient (à remplir par le pathologiste, variables obligatoires nécessaires pour générer le code d'anonymat)

Nom patronymique : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Sexe :  M  F Date de naissance : \_\_\_\_\_

A remplir par l'ARS

Code d'anonymat : \_\_\_\_\_ Date de notification : \_\_\_\_\_

Code d'anonymat : \_\_\_\_\_ Date de notification : \_\_\_\_\_

Informations sur le patient et le mésotéliome (à remplir par le pathologiste)

**1 - Données patient**  
 Sexe :  M  F Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Lieu de naissance (commune et département ou pays) : \_\_\_\_\_  
 Code postal de résidence : \_\_\_\_\_  
 et/ou Commune et département de résidence (en clair) : \_\_\_\_\_

**2 - Mode de diagnostic :**  cytologie  ponction/biopsie radioguidée  biopsie/pièce opératoire  autopsie

**3 - Données anatomo-pathologiques :**  
 Date de prélèvement : \_\_\_\_\_ Numéro d'examen : \_\_\_\_\_  
 Type histologique :  épithélioïde  sarcomatoïde  desmoplastique  mixte (biphasique)  mésotéliome SAI  
 papillaire superficiel bien différencié  autre, préciser : \_\_\_\_\_  
 Site :  plèvre  péritoine  péricarde  sans précision  autre, préciser : \_\_\_\_\_

<b>Médecin pathologiste déclarant (à renseigner par le pathologiste)</b> Nom : _____ Tampon ou coordonnées de la structure : _____ Dater et signer : _____	<b>A remplir par l'ARS et faxer à l'InVS (attention : numéro dédié à la DO mésotéliomes)</b> Région : _____ Médecin clinicien prescripteur : nom : _____ Spécialité : _____ Institution : _____ Patient : code postal ou commune/département de résidence : _____ Contact professionnel avec de l'amiante (recueil auprès du médecin clinicien) : <input type="checkbox"/> pas de contact connu <input type="checkbox"/> certain ou très vraisemblable <input type="checkbox"/> possible <input type="checkbox"/> ne sait pas
---	---